

Objectifs et instruments pour une Politique Agricole Commune européenne après 2013

La Plate-forme Souveraineté Alimentaire rassemble des organisations agricoles et paysannes, des organisations de solidarité internationale, des organisations d'environnement et des organisations de consommateurs. Elle a produit une position détaillée sur l'avenir de la PAC afin d'alimenter le débat au niveau belge et européen en rappelant qu'il est possible de construire une vision commune pour le futur de la PAC par un dialogue entre acteurs. Le présent texte résume cette position et dresse les constats faits par la PFSA avant de rappeler les objectifs de la PAC et de proposer des instruments pour les atteindre.

La PAC et ses réformes libérales : constats

Depuis 1992, les réformes successives de la PAC ont été construites sur le postulat selon lequel la libéralisation des échanges commerciaux internationaux augmenterait l'efficacité des marchés, et conduirait à l'amélioration de la situation de l'ensemble des agriculteurs et des consommateurs. La recherche de compétitivité et le nouvel objectif de gagner des parts de marchés, à l'intérieur mais surtout à l'extérieur de l'Europe, s'est accompagné de baisses successives des prix garantis et de l'alignement progressif des prix internes sur les prix internationaux. Les constats de cette politique sont les suivants :

- En Europe, l'augmentation de la taille moyenne des exploitations et la diminution du nombre d'agriculteurs familiaux se poursuit à un rythme soutenu.
- Le désengagement de l'état se traduit par une incapacité de protéger et de développer des politiques agricoles adéquates et par un pouvoir croissant d'entreprises agroalimentaire sur la chaîne alimentaire.
- Les cours internationaux sont devenus la référence de prix. Ils ne sont pourtant en aucun cas représentatifs des réalités de la grande majorité des producteurs.
- Une large partie des agriculteurs européens ne peut vivre uniquement de la vente de sa production car les prix n'intègrent pas les coûts de production, ni les prestations environnementales et les exigences sanitaires élevées. Les producteurs dépendent donc des aides fournies essentiellement sous la forme du droit au paiement unique.
- Malgré les efforts des producteurs et le renforcement du cadre législatif, il y a, depuis de nombreuses années, une évolution négative de la biodiversité, de la qualité des eaux, des sols et d'autres indicateurs environnementaux importants.
- Les cours internationaux des matières premières agricoles n'ont jamais été aussi instables en raison de la suppression des mécanismes régulateur.
- Les systèmes de maîtrise des volumes de production s'avèrent largement plus efficaces et moins coûteux que tout autre type de mesures compensatoires (de type "assurances revenus") activées "après-coup".
- Le système d'aides aux revenus (RPU) est menacé dans le cadre des négociations de l'OMC (en cas de non renouvellement de la " clause de paix "). Cet outil est pourtant indispensable depuis que les prix ne sont plus rémunérateurs.

En conclusion, sans mécanismes régulateurs, la volatilité des marchés et l'incertitude économique s'accroissent, ce qui est préjudiciable aux producteurs, aux consommateurs et, indirectement, à l'environnement.

Orientations et objectifs pour la future PAC

- La conquête de nouveaux marchés ne peut pas être considérée comme un objectif en soi. Le principe selon lequel il faut "libéraliser plus pour produire plus" constitue un réel danger d'aggravation de la volatilité des prix des principales matières premières agricoles
- L'agriculture familiale et paysanne est le modèle d'agriculture le plus approprié pour réaliser une grande partie des attentes sociétales. C'est pourquoi elle doit être au cœur des politiques et des stratégies agricoles et alimentaires soutenant des systèmes de production plus autonomes.
- La PAC doit permettre de garantir et renforcer (protéine végétales) l'autonomie alimentaire de l'UE afin d'assurer sa sécurité alimentaire. L'objectif de la PAC n'est pas de "nourrir le monde" mais bien d'assurer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe. L'objectif de "nourrir le monde" va par ailleurs à l'encontre de la volonté des organisations de producteurs du Sud qui revendiquent de nourrir eux mêmes leur population mais aussi d'être d'avantage impliquées dans la définition des politiques de développement agricole.
- Pour assurer cet objectif alimentaire, la PAC doit réguler la production (contingentement) et l'importation des "biocarburants", de manière à ce que la production énergétique ne réduise le taux d'autosuffisance alimentaire ni en Europe ni dans d'autres pays et ne contribue pas à la volatilité des prix.
- La PAC doit maintenir et développer l'activité agricole sur l'ensemble du territoire européen. Pour ce faire, la PAC doit assurer des prix des matières premières agricoles rémunérateurs tenant compte du travail agricole et de

l'ensemble des coûts de production, en ce compris les coûts engendrés par la préservation et la restauration de la qualité de l'environnement; le respect des normes sanitaires et tenant compte des handicaps spécifiques propres à certaines régions européennes

- La PAC doit soutenir et favoriser les productions agricoles destinées aux marchés de proximité, la localisation de la transformation et les filières courtes.
- La PAC doit offrir aux consommateurs une alimentation appropriée, de qualité, à des prix accessibles et stables.
- La PAC doit continuer à participer activement à la restauration de l'environnement (qualité des eaux, des sols et de l'air) de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique, notamment en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.
- L'essentiel des bonnes conditions agricoles et environnementales doivent s'inscrire dans un cadre légal dont le respect serait garanti par la vigilance des pouvoirs publics conjointement au principe de conditionnalité.
- Il faut rééquilibrer le soutien au bénéfice des prairies, des protéagineux et des légumineuses.
- Les exportations de l'UE devraient reposer sur des accords préalables de gestion des échanges (par produit) entre Etats ou groupes d'Etats et ne peuvent être fondées sur des aides aux exportations.
- L'objectif de la PAC n'est pas de "nourrir le monde" mais bien d'assurer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe. L'objectif de "nourrir le monde" va par ailleurs à l'encontre de la volonté des organisations de producteurs du Sud qui revendiquent de nourrir eux mêmes leur population mais aussi d'être d'avantage impliquées dans la définition des politiques de développement agricole
- l'UE doit promouvoir des mécanismes d'importations régulées, comme cela a été le cas avec certains accords de commerce préférentiels, contribuant à des prix rémunérateurs et stables pour les pays exportateurs, sans porter préjudice à la stabilité du marché intérieur
- Enfin, la plateforme considère que les OGM ne répondent pas aux attentes des consommateurs, ils n'améliorent pas le revenu des agriculteurs et facilitent la concentration du pouvoir des multinationales de l'agro-industrie.

Les instruments de la future PAC

1) Il est impératif que l'UE préserve les instruments indispensables à la régulation des marchés afin de permettre notamment une rémunération des agriculteurs prioritairement par les prix. Ceci implique :

- la restauration d'un prix indicatif basé sur les coûts de production au niveau européen, duquel découleraient les mesures aux frontières (droits de douane variables).
- la mise en œuvre de mécanismes de gestion de l'offre dynamique incluant: la maîtrise du niveau de la production adapté à la demande effective, encadrée par les pouvoirs publics, la maîtrise des importations et des exportations (accords préalables par produits), le maintien de stocks alimentaires régionaux et sous régionaux suffisants encadrés par les pouvoirs publics. A ce titre, l'UE doit considérer prioritairement la question de la reconquête de l'autonomie de l'UE en protéines végétales.
- Il faut une législation européenne sur la concurrence qui rééquilibre les rapports de force entre les acteurs des chaînes d'approvisionnement agro-alimentaire, en permettant aux producteurs de s'organiser afin de renforcer leur pouvoir de marché (complémentaire à une régulation des volumes adaptée à la demande).

2) Cependant, compte-tenu du niveau croissant d'exigences sociales, environnementales et sanitaires, dans un contexte d'ouverture des marchés, les coûts de production des agriculteurs européens resteront plus élevés que les cours mondiaux, c'est pourquoi l'octroi d'aides compensatoires reste nécessaire. Dans ce cadre, il est nécessaire : de revoir le Régime de Paiement Unique en faveur d'un système d'aides compensatoires ajustées et attribuées en fonction des niveaux de prix. Ces aides devraient donc être re-couplées en fonction des différents types de production. Ce complément d'aides devrait progressivement évoluer de manière à soutenir en priorité le travail agricole et être plafonnées par actif et par exploitation.

Il faut également maintenir les aides complémentaires permettant de tenir compte des handicaps spécifiques des régions et développer des mesures de soutien spécifiques pour certaines cultures (prairies et les cultures d'oléo-protéagineux) et modes de production. Parmi les modes de production, il importe de soutenir la production agricole durable à travers le développement de filières locales et le développement des débouchés de l'agriculture familiale durable au travers des marchés publics.

3) Au niveau des mesures de protection de l'environnement, les éléments suivants sont nécessaires :

- des mesures agri-environnementales financées par un budget pleinement communautaire renforcé et intégrant l'ensemble des contributions des Etats membres.
- la simplification et l'adaptation de certains régimes de conditionnalité, en fonction du type d'exploitation, notamment en ce qui concerne les normes d'hygiène, un traitement homogène des agriculteurs dans l'ensemble de l'Union européenne et l'introduction d'une possibilité de recours pour les abus des agences de contrôle.
- l'intégration dans la conditionnalité des normes de "bonnes conditions agricoles et environnementales" définies et adoptées au niveau européen.

- favoriser les pratiques agricoles et de toute la chaîne alimentaire qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique et qui limitent la dépendance de l'agriculture aux énergies fossiles

Le budget de la PAC

Le budget de la future PAC doit être assorti aux objectifs de celle-ci, et non l'inverse. Par ailleurs, il faut ne pas aller plus loin dans la renationalisation de la politique agricole et maintenir la capacité de financement global de l'agriculture dans une logique plus cohérente qui sorte de la logique de piliers, qui soit spécifiquement agricole, pleinement européenne et qui prenne davantage en compte le travail sur les exploitations.

Il faut affecter les budgets de la modulation au premier pilier et de les justifier par des politiques environnementales soumises au principe de conditionnalité.

Qui sommes nous?

La Plate-forme Souveraineté Alimentaire rassemble les organisations agricoles et paysannes, les organisations de solidarité internationale, les organisations d'environnement et les organisations de consommateurs: ACDA, ACRF, ADG, AEFJN, AVES, CAAD Belgique, CNCD-11.11.11, Conf. belge des betteraviers, CRIOC, CSA asbl, Entraide et Fraternité, Féd. des Jeunes Agriculteurs, Féd. Wallone de l'Agriculture, FIAN Belgique, Frères des Hommes, FUGEA, Greenpeace, GRESEA, Inter-Environnement Wallonie, Les Amis de la Terre, LRBPO, Magasins du Monde-Oxfam, MAP, Nature et Progrès, Oxfam-Solidarité, Pesticides Action Network, Peuples Solidaires, Solidarité Socialiste, SOS Faim- Agir avec le Sud, Vétérinaires sans frontières. **Contact PFSA**, pfsa@cncd.be, tel:+322.250.12.64, www.pfsa.be